

## RAPPORT D'ÉVALUATION – LICENCE

**Institut catholique de Rennes - ICR**  
Bilan des formations de l'ICR

---

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2020-2021**

**VAGUE B**

Évaluation réalisée sur la base de dossiers déposés le 06/11/2020

Rapport publié le 27/05/2021

Pour le Hcéres<sup>1</sup> :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts<sup>2</sup> :

Sophie Wodociag, Présidente

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

<sup>1</sup> Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

<sup>2</sup> Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur les formations de l'ICR, toutes en jury rectoral, et les fiches d'évaluation des formations de premier cycle qui le composent.

- Licence Administration économique et sociale
- Licence Droit
- Licence Histoire
- Licences Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales – anglais
- Licence Lettres

## Présentation

L'évaluation des formations de l'Institut Catholique de Rennes (ICR), labellisé établissement d'enseignement supérieur d'intérêt général (EESPIG) en 2018, porte sur un nombre restreint de formations (cinq licences, toutes en jury rectoral) en formation initiale :

- Licence *Administration économique et sociale* (AES) avec trois parcours : *Gestion des organisations* ; *Management des ressources humaines* ; *Administration et fonction publique territoriale* (parcours fermé depuis 2018-2019).
- Licence *Droit*.
- Licence *Histoire* avec trois parcours : *Science politique* ; *Histoire-géographie* ; *Histoire de l'art*.
- Licence *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - anglais* (LLCER – anglais) avec quatre parcours : *Enseignement* ; *Traduction numérique* ; *Droit et commerce international* ; *Droit et relations internationales*.
- Licence *Lettres* avec trois parcours : *Communication-médias* (CM) ; *Enseignements-humanités* (EH) ; *Culture générale*.

## Avis global

Les finalités des cinq licences de l'ICR sont cohérentes avec le continuum Licence/Master affiché par l'établissement : former à des disciplines universitaires classiques propres à chaque département et proposer un contenu pluridisciplinaire permettant une rigueur méthodologique et une solide culture générale. Cependant, le positionnement local, national et international des formations gagnerait à être davantage défini à travers le développement de partenariats académiques, favorisant l'adossement à la recherche et la mobilité internationale des enseignants et étudiants. Le faible ancrage des formations dans leur environnement socio-économique se reflète à travers la place limitée de la professionnalisation dans les formations.

Si les formations présentent de bons taux de réussite, elles souffrent néanmoins d'un double problème : des déséquilibres des équipes pédagogiques (peu d'enseignants permanents et d'enseignants-chercheurs), et une faiblesse ou baisse des effectifs. Ce double problème pose question quant à la cohérence de l'offre de formation, au regard des moyens humains dont l'ICR dispose et des offres de formation similaires en région.

À l'échelle de l'ICR, il faut souligner un pilotage centré en général sur les directeurs de département, plutôt distant du corps enseignant (faute d'un nombre suffisant d'enseignants permanents) et ne favorisant pas les échanges au sein des équipes pédagogiques, et encore moins entre les différentes équipes pédagogiques. Une réflexion en profondeur doit être engagée afin d'initier une forme de coordination dans et entre les équipes pédagogiques. Dans l'offre de formation, il conviendrait de donner plus de place aux stages, à la recherche, et aux apprentissages numériques.

## Analyse détaillée

### Finalité

La finalité des différentes licences évaluées est conforme aux attentes, poursuites d'études en grande majorité. Cependant, la licence LLCER - anglais avec ses deux parcours orientés droit (*Droit et relations internationales* ; *Droit et commerce international*) va au-delà des attendus d'une licence de ce type. Les objectifs des formations sont clairement indiqués. L'intitulé, le contenu des formations et les apprentissages sont cohérents et compréhensibles par l'ensemble des parties prenantes.

La poursuite d'études en master ou en écoles (commerce, management pour la licence LLCER) est un débouché commun à toutes les formations. Plusieurs formations permettent l'accès aux concours administratifs ou plus spécialisés (conservation du patrimoine, archives).

## Positionnement

Alors que toutes les licences sont en concurrence avec l'offre de formation régionale, la plupart ne détaillent pas leur positionnement par rapport aux formations similaires à proximité. Les spécificités des formations de l'ICR ne sont pas abordées, sauf à mentionner quelques éléments qui les singularisent assez peu (proximité des étudiants avec le corps professoral, ambiance de travail, suivi pédagogique). Seule la licence LLCER - anglais affiche clairement sa spécificité et sa singularité, indiquant que le département d'anglais de l'ICR est le premier à offrir un parcours *Droit et relations internationales* intégré à sa licence d'anglais dans toute la France.

Les formations n'indiquent pas de partenariat formalisé avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur de leur territoire, ni avec des entreprises reconnues au niveau local, national et international. Seule la licence *Lettres* fait état de partenariats avec la Radio Chrétienne Francophone (RCF depuis 2004) et avec La Feuille d'Érable, entreprise de recyclage de la région rennaise, partenariat qui concernerait également les étudiants du parcours *Droit et commerce international* de la licence LLCER - anglais. Des entreprises accueillent les étudiants de licence en stage (mais sans précision sur la durée des stages qui ont lieu en 2ème et 3ème années de licence - L2 et L3 -, avec évaluation en L3). Peu de précisions sont données sur l'identité des entreprises qui accueillent des stagiaires.

La place de la recherche est très faible, voire inexistante. En licence AES, elle se limite à la présence de docteurs dans l'équipe pédagogique, avec en général aucune information sur leur rattachement à des unités de recherche ou sur leurs champs de recherche. Dans la licence LLCER - anglais, certains membres de l'équipe pédagogique sont membres d'unités de recherche dans des universités publiques. Mais il n'y a pas d'activités scientifiques qui incluraient les étudiants de licence ou qui leur seraient spécifiquement destinées. La licence *Histoire* inclut une initiation aux méthodes de recherche dans les travaux dirigés de méthodologie. Seul le département de lettres modernes indique organiser des colloques donnant lieu à des publications (2 colloques mentionnés sur une période de trois ans) : les étudiants de L3 participent à l'organisation et au suivi de ces colloques. Il n'est fait état d'aucun centre de recherche propre à l'ICR.

Au niveau international, les formations n'offrent quasiment aucune possibilité de mobilité entrante ou sortante pour les étudiants. La coopération à l'international est quasi inexistante. Seule la licence LLCER - anglais mentionne un programme de mobilité internationale : Assistants de français à l'Étranger, Fullbright Program et deux postes réservés chaque année par un établissement secondaire privé britannique. Il n'y a pas de mention de possibilité de mobilité d'étude (un semestre) à l'étranger. L'établissement indique juste qu'il est membre du réseau ICUSTA (Conseil International des Universités de Saint-Thomas d'Aquin).

## Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique repose sur une spécialisation progressive à travers plusieurs parcours dès la 1ère année de licence (L1) ou une spécialisation à partir du semestre 4 avec une part importante de cours en tronc commun (licence *Droit*). La maquette de la licence *Lettres* n'est pas conforme aux intitulés de parcours présentés, ce qui rend la structure de formation peu lisible. Les formations proposent des passerelles pour accueillir, après avis d'une commission pédagogique, en L2 ou en L3 des étudiants disposant de 120 crédits européens. La licence AES accueille ainsi des étudiants titulaires d'un diplôme universitaire de technologie, d'un brevet de technicien supérieur, d'un Bachelor ou ayant effectué une classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) ; de même la licence *Histoire* accueille des étudiants de CPGE. Des possibilités de réorientation en L1 et L2 sont offertes (notamment AES, *Histoire*), aux étudiants le souhaitant mais les outils permettant d'identifier les étudiants en échec ne sont pas clairement formalisés.

Dans l'ensemble, les formations sont en capacité d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau, salariés, etc.). Mais elles n'indiquent ni parcours adaptés au public en formation en alternance, ni parcours adaptés aux enjeux liés à la formation tout au long de la vie, ni validation des acquis de l'expérience. Les formations ne sont pas prévues pour être suivies à distance.

La professionnalisation est présente dans la majorité des formations à travers des projets de terrain et d'exposés nécessitant des rencontres avec des professionnels ou encore des stages en L2 et L3. Cependant, les modalités de réalisation des stages et leur durée ne sont pas toujours clairement indiquées et devront être clarifiées.

L'enseignement de langues vivantes est présent dans toutes les formations. L'anglais est obligatoire ainsi que le *test of english for international communication* (TOEIC) en L3. D'autres certifications de langues sont proposées, mais facultatives. Certains cours sont dispensés en anglais (par exemple AES, *Droit*, *Histoire*, *Lettres*). L'apprentissage d'une 2ème et 3ème langues vivantes (LV2 & LV3) est obligatoire dans la licence LLCER - anglais et associé à une certification (compétences transversales et linguistiques) ; dans la licence AES, l'apprentissage d'une LV2 (espagnol, allemand, russe, italien ou arabe) est obligatoire, et l'apprentissage d'une 3ème langue facultatif. Dans la licence *Histoire*, l'acquisition de compétences linguistiques dans plusieurs langues étrangères (anglais, allemand, chinois, espagnol) donne lieu à une certification.

La place du numérique est relativement classique, se limitant (y compris dans le parcours *Traduction numérique* de la licence LLCER - anglais) à un environnement numérique de travail, avec éventuellement des enseignements de bureautique et technologies numériques.

Il n'y a pas de logiciel anti-plagiat déployé dans l'établissement. La sensibilisation des étudiants à l'éthique se fait par le biais du règlement intérieur de l'établissement de l'ICR qui leur est distribué à la rentrée.

### **Pilotage**

Globalement, les enseignants-chercheurs assurent des volumes très limités d'enseignements. De plus, les équipes pédagogiques reposent très peu sur des enseignants permanents de l'établissement. Ce sont essentiellement des vacataires qui assurent la quasi-totalité des enseignements. On regrette qu'en AES, l'équipe ne comprenne aucun enseignant-chercheur en sciences de gestion alors que ce champ disciplinaire est important tant dans la formation que dans les masters choisis par la majorité des diplômés, après leur licence.

Le pilotage global de la mention, pour l'ensemble des formations de licence, mériterait d'être repensé et consolidé conformément aux normes en vigueur. Très peu d'indications sont données sur ses modalités : pas de participation de délégués étudiants à une instance destinée aux échanges, pas de conseil de perfectionnement ou d'évaluation des enseignements. Des réunions de direction sont mentionnées mais elles se situent à l'échelle de l'ensemble de l'ICR et concernent le fonctionnement général de l'institut.

Les évaluations se font de façon classique, par contrôle continu, examens oraux et examen final, puis dispositif de seconde chance. Les étudiants bénéficient de la compensation entre les unités d'enseignement.

### **Dispositifs d'assurance qualité**

Dans toutes les formations, les conditions d'admission sont précisées : qualité du dossier académique, entretien de motivation individuel et validation d'une commission académique. Les flux des étudiants et les taux de réussite sont suivis, mais sans être détaillés par parcours. Les modalités d'enquête sur le devenir des diplômés ne sont pas explicitées.

Aucun dispositif d'assurance qualité n'est évoqué. Il n'y a pas de conseil de perfectionnement, d'évaluation des enseignements, de réunions d'équipe pédagogique (sauf en licence *Lettres* sans précision sur leur fréquence), ni de dispositif particulier de certification qualité délivré par un organisme externe. Des entretiens avec les étudiants sont certes évoqués mais ils sont essentiellement destinés à recruter ou à aider les étudiants, particulièrement en période de crise sanitaire. Enfin, les dossiers donnent très peu d'indications sur les situations et flux des étudiants entrants et sortants (boursiers, hors académie, étrangers, etc.).

Il n'existe pas de supplément au diplôme, mais, en lieu et place, des attestations sur l'honneur qui servent à confirmer les compétences acquises. Ce dispositif est insuffisant et inadapté aux pratiques en vigueur dans le monde de l'enseignement supérieur.

### **Résultats**

Dans plusieurs licences, les effectifs étudiants sont très faibles, particulièrement au regard du nombre de parcours : autour de 20-25 étudiants par année de licence (AES : 3 parcours), une trentaine en L1 et pouvant descendre à une quinzaine en L2 ou L3 (LLCER - anglais : 4 parcours), une quinzaine par année (*Lettres* : 2 parcours). Dans la licence *Droit*, les effectifs sont relativement stables en L1, autour d'une centaine, mais ils sont en baisse dans les autres années : passant de plus de 90 étudiants à 65 en 2019/2020 pour la L2, de 60 étudiants environ à 49 en 2019/2020 pour la L3 ; aucune explication n'est fournie pour cette baisse d'effectifs. Pour la licence *Histoire* (3 parcours), les effectifs sont de l'ordre d'une cinquantaine en L1, d'une quarantaine en L2 et L3.

Dans les différentes formations, les taux de réussite sont globalement satisfaisants, de l'ordre de 70 % à 80 % en L1, et de 90 % à 100 % en L2 et L3. Ces bons résultats sont sans doute liés aux petits effectifs ainsi qu'à la sélection à l'entrée des formations, basée sur un entretien individuel de motivation.

Peu d'informations sont données sur le devenir des étudiants après leur L3. Dans certaines formations, il est fait état d'enquêtes auprès des diplômés mais sans que ne soient précisées les conditions de leur réalisation. Les résultats de ces enquêtes montrent que la quasi-totalité des diplômés poursuivent des études en master ou écoles.

## Conclusion

### Principaux points forts

- Un suivi de proximité et un accompagnement personnalisé des étudiants.
- Des taux de réussite satisfaisants.

### Principaux points faibles

- Une faiblesse des effectifs au regard de la multiplicité des parcours par formation.
- Un ancrage très limité dans l'environnement académique et socio-professionnel.
- Une faible lisibilité de la dimension professionnalisante des formations.
- Des équipes pédagogiques déséquilibrées : peu d'enseignants permanents et d'enseignants-chercheurs.
- Une faiblesse du pilotage et des dispositifs d'assurance qualité.
- Une très faible ouverture à l'international (mobilités entrantes et sortantes).

### Recommandations

L'offre de formations présente un bon taux de réussite et une poursuite d'étude conforme aux débouchés affichés. Excepté pour la licence *Droit*, les formations présentent un effectif réduit qui interroge sur la multiplicité des parcours proposés dès la L1. Il semble urgent de mener une réflexion en profondeur sur l'offre de formation au regard des formations proposées par des EESPIG en région et sur les maquettes. Ce rééquilibrage nécessiterait aussi un remaniement des modalités de pilotage, qui, en l'état, souffrent d'un manque de liens avec l'équipe pédagogique, et le développement de dispositifs d'assurance qualité (notamment : conseil de perfectionnement, évaluation des enseignements par les étudiants et suivi des diplômés).

La majorité des enseignements étant assurée par des vacataires, il est impératif de renforcer les équipes pédagogiques avec des enseignants permanents, titulaires d'un doctorat et menant une activité de recherche.

Enfin, compte tenu de l'ancrage déséquilibré dans l'environnement local (académique et socio-économique), l'ICR gagnerait à clarifier son positionnement, renforcer les partenariats avec les entreprises et le monde professionnel. De même, il faudrait développer l'ouverture à l'international.

## Points d'attention

Trois points d'attention sont transversaux à l'ensemble de l'offre de formation : le positionnement dans l'environnement académique, recherche et socio-économique, le pilotage et les dispositifs d'assurance qualité.

Les effectifs très faibles au regard des deux parcours (plus un parcours à la carte) dès la L1, un faible volume d'enseignements assurés par des enseignants-chercheurs et la présence d'un seul enseignant permanent dans l'équipe pédagogique interpellent sur la pérennité de la licence *Lettres*.

Les effectifs très faibles au regard des trois parcours, l'absence d'enseignant-chercheur en sciences de gestion dans l'équipe pédagogique et des enseignements assurés essentiellement par des vacataires interpellent sur la pérennité de la licence AES.

Outre le manque de lisibilité, la faiblesse des effectifs au regard des quatre parcours, la quasi absence d'enseignant permanent et le faible volume d'enseignements assurés par des enseignants-chercheurs et l'absence de lien avec l'environnement socio-économique interpellent sur la pérennité de la licence LLCER - anglais.

## Fiches d'évaluation des formations

# LICENCE ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

## Établissement(s)

Institut catholique de Rennes - ICR (Jury rectoral)

## Présentation de la formation

La licence *Administration économique et sociale* (AES) proposée par l'Institut Catholique de Rennes (ICR) est une formation généraliste et pluridisciplinaire en 3 ans ayant pour but principal la poursuite d'études en master. La formation est structurée après 3 premiers semestres globalement généralistes autour de 3 parcours : *Gestion des organisations* ; *Management des ressources humaines* ; *Administration et fonction publique territoriale* (parcours fermé depuis 2018-2019 faute d'effectifs suffisants). Ouverte en formation initiale, les enseignements sont dispensés sur le campus de Ker Lann à Bruz.

## Analyse

### Finalité de la formation

La licence AES est dans sa construction conforme aux formations identiques proposées dans d'autres institutions universitaires. Cette licence a pour objectif de donner une formation généraliste s'appuyant sur des connaissances en droit, économie et gestion aux étudiants afin de les spécialiser progressivement vers des masters dans l'un de ses domaines des sciences humaines. La maquette présentée permet de constater l'existence d'une bonne adéquation entre les objectifs formulés, le contenu et le déroulement de la formation sur les trois années. La spécialisation est bien progressive : la formation offre une forte pluridisciplinarité dans les différentes disciplines des sciences sociales sur les trois premiers semestres et permet aux étudiants de faire un choix de spécialisation en vue d'une poursuite d'études en master. Les unités d'enseignement (UE) sont bien construites, et la poursuite d'étude qui est le principal débouché de la formation est conforme aux connaissances généralistes transmises. L'ensemble répond clairement aux attentes de cette formation.

Les débouchés possibles ne sont pas précisés pour les étudiants souhaitant s'insérer dans la vie professionnelle directement après la licence. Les objectifs de la formation, les connaissances et compétences à acquérir ainsi que les débouchés sont présentés et expliqués aux étudiants via le site internet de l'école, les plaquettes et autres moyens (salons étudiants, rentrée solennelle, forum d'orientation, entretiens individuels).

### Positionnement dans l'environnement

Unique formation de ce type proposée dans l'établissement, la licence AES de l'ICR est positionnée dans un environnement territorial assez compétitif. En effet, une formation identique est proposée par l'Université de Rennes 2 et des licences *Économie-gestion* proches dans leurs finalités et proposant des débouchés similaires existent par ailleurs sur son territoire. Cependant, elle semble ne pas pâtir de cette concurrence car elle a adopté une stratégie de niche et accepte des effectifs assez réduits (72 étudiants en moyenne sur les 3 années de licence sur ces 5 dernières années).

La formation n'a aucun partenariat formalisé avec les autres acteurs de l'enseignement supérieur de son territoire, ni d'entreprises reconnues au niveau local, national et international. Les entreprises accueillent juste ses étudiants en stage. Son ancrage socio-économique est très faible.

La place de la recherche est inexistante. Celle-ci se limite à la présence de docteurs en droit, mathématique et en sciences de l'éducation dans l'équipe pédagogique, sans aucune information sur leur champ de recherche, leur rattachement à des équipes de recherche. L'équipe pédagogique ne comprend aucun enseignant-chercheur en sciences de gestion, discipline majeure de la formation.

Au niveau international, la formation n'offre aucune possibilité de mobilité entrante ou sortante pour les étudiants. La coopération à l'international est inexistante. L'établissement est membre du réseau ICUSTA (Conseil International des Universités de Saint-Thomas d'Aquin), ce qui devrait lui permettre dans les années à venir une ouverture à l'international.

## Organisation pédagogique de la formation

L'organisation pédagogique de la formation s'inscrit pleinement dans la logique de la spécialisation progressive. Les 3 premiers semestres constituent un socle commun de compétences pour se spécialiser progressivement. Pour les 3 derniers semestres, un tronc commun perdure pour les matières fondamentales, certains enseignements diversifiés et les langues vivantes. Des aménagements existent pour les étudiants ayant des contraintes particulières (sportifs de haut niveau, étudiant-salarié, étudiant souffrant de handicap). La validation des acquis de l'expérience n'est pas proposée. La formation offre des passerelles permettant aux étudiants titulaires d'un diplôme universitaire de technologie, d'un brevet de technicien supérieur, d'un *bachelor* ou ayant effectué une classe préparatoire aux grandes écoles et disposant de 120 crédits européens de s'inscrire en 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de licence (L2 ou L3) après avis d'une commission pédagogique. Les conditions d'admission sont précisées : qualité du dossier académique, entretien de motivation individuel et validation d'une commission académique. Des cours de remise à niveau sont prévus. Ce dispositif est satisfaisant.

La formation offre une possibilité de réorientation en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année de licence (L1 et L2) aux étudiants le souhaitant, mais les outils permettant d'identifier les étudiants en échec ne sont pas clairement formalisés. Le nombre d'étudiants sortant reste faible et est constaté uniquement en 1<sup>ère</sup> année. L'accompagnement est bien présent et se fait selon des modalités classiques avec notamment des enseignements de mise à niveau. Tout ceci est facilité par la taille des effectifs (72 étudiants sur les 3 années de licence sur les 5 dernières années).

La fiche du répertoire national des certifications professionnelles permet de bien identifier les compétences acquises. Celles-ci sont conformes à celles déclinées dans le dossier. L'approche par compétences n'est pas initiée ; le tableau très long (plus de 10 pages) distinguant les savoir-faire méthodes et les aspects professionnalisant à partir des connaissances théoriques ne relève pas d'une telle approche. La place donnée à la recherche dans la formation n'est pas documentée.

La professionnalisation est présente au travers des projets de terrain et d'exposés nécessitant des rencontres avec des professionnels, de réalisation de cas pratiques, des stages en L2 et L3. Cependant, les stages sont d'une durée non précisée, ou très courte (1 mois en L3) et ils ne sont pas encadrés. Il n'existe pas de module de connaissance de l'entreprise ou d'initiation à l'entrepreneuriat dans la formation.

L'internationalisation est présente uniquement par le biais d'enseignements de deux langues vivantes (allemand, russe, italien et arabe) dont l'anglais obligatoirement, et aussi via le cours de marketing dispensé en anglais. L'apprentissage d'une 3<sup>ème</sup> langue est facultatif. La préparation du *test of english for international communication* (TOEIC) est obligatoire en L3. D'autres certifications ELYTE, TOEFL, HSK et WIDAF sont proposées, mais facultatives.

La place du numérique est relativement classique : environnement numérique de travail et enseignements en bureautique et technologies numériques. Des dispositions ont été prises afin de pouvoir déployer un enseignement à distance. La sensibilisation à l'intégrité scientifique et l'éthique est faite par les enseignants, mais l'ICR ne dispose pas de logiciel anti-plagiat.

## Pilotage de la formation

Si l'équipe pédagogique est présentée comme diversifiée (plus de 40 % d'enseignants-chercheurs - EC - et 25 % de professionnels), dans les faits, elle ne comprend qu'1 seul EC (permanent à l'ICR) de la discipline "histoire et civilisations", et aucun docteur relevant de la discipline "sciences de gestion", fondamentale dans une licence AES. Au total, l'équipe pédagogique ne comprend que 2 enseignants permanents à l'ICR : 1 EC ("histoire et civilisations") assurant 84 heures de cours, et le directeur du département AES (doctorat en droit public) assurant 112 heures de cours. La part très importante des vacataires induit un risque de pérennité pour la formation.

Le pilotage de la formation est assuré par le seul directeur de département. Il existe un conseil d'école réunissant entre autres des représentants des intervenants extérieurs et des directions de département, se réunissant une à deux fois par an. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement. En l'état, les modalités de pilotage sont peu précises et insuffisantes. Aucune réunion des équipes pédagogiques n'est mentionnée.

Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées dans chaque fiche "renseignements cours" (160 pages), variables selon les cours (oral de 15 minutes pour un cours magistral de 24 heures en droit des affaires ; une combinaison de contrôle continu et d'examen final sous forme d'oral ou d'écrit, etc.). Le principe de seconde chance est respecté.

### **Dispositif d'assurance qualité**

Aucun dispositif d'assurance qualité n'est prévu. Il n'y a pas d'évaluation des enseignements, de réunions d'équipe pédagogique ni de dispositif particulier de certification qualité délivré par un organisme externe. La formation ne dispose pas de conseil de perfectionnement. Un conseil d'école existe, mais ses finalités au service de la formation et de son pilotage ne sont pas clairement précisées. Ce conseil n'aborde que des problématiques pédagogiques.

Il n'existe pas de supplément au diplôme, mais en lieu et place des attestations sur l'honneur qui servent à confirmer l'appropriation des compétences. Ce dispositif est insuffisant et inadapté aux pratiques en vigueur dans le monde de l'enseignement supérieur.

### **Résultats constatés**

Les effectifs sont autour de 20 à 25 étudiants par année (en cumul 73 et 74 sur les 2 dernières promotions) ; ces faibles effectifs facilitent un suivi de proximité. Le taux de réussite est de l'ordre de 90 % en L1 et L2, 100 % en L3. En L1, il y a 2 ou 3 abandons par an.

En ce qui concerne le devenir des diplômés, aucune information n'est fournie sur les conditions de réalisation de l'enquête. La formation n'a aucun dispositif formalisé de suivi des étudiants.

Sur les 3 dernières années, les chiffres disponibles montrent que la majorité (94 %) des étudiants poursuivent leurs études soit en école, soit à l'université. Un seul étudiant par an opte pour une césure. L'insertion professionnelle après la licence est marginale. Si l'objectif de la formation - poursuite d'études - est réalisé, aucune précision n'est apportée quant aux masters ou écoles choisis par les diplômés.

## **Conclusion**

### **Principaux points forts :**

- Des taux de réussite très satisfaisants.
- Le Suivi de proximité et l'accompagnement personnalisé des étudiants.
- Une formation généraliste ouvrant sur une poursuite d'études diversifiée en master.

### **Principaux points faibles :**

- Les faibles effectifs au regard des 3 parcours.
- Aucun enseignant-chercheur en sciences de gestion dans l'équipe pédagogique.
- Le faible nombre d'enseignants permanents dans l'équipe pédagogique, ce qui met en danger la pérennité et la qualité de la formation.
- L'insuffisance du pilotage.
- L'absence de dispositifs d'assurance qualité.
- Peu de liens avec l'environnement socio-économique.
- L'absence d'ouverture internationale.

### **Analyse des perspectives et recommandations :**

La licence *Administration économique et sociale* est une formation généraliste avec un effectif réduit et un fort taux de réussite. Cependant, l'équipe pédagogique est déséquilibrée à double titre : aucun enseignant-chercheur en sciences de gestion, et nombre très réduit d'enseignants permanents de l'ICR. Les dispositifs d'assurance qualité et le pilotage de la formation devraient être fortement améliorés. Enfin, des actions devraient être engagées pour développer la dimension professionnalisante de la formation, notamment à travers des partenariats avec l'environnement socio-économique, et l'ouverture à l'international.

# LICENCE DROIT

## Établissement(s)

Institut catholique de Rennes - ICR (Jury rectoral)

## Présentation de la formation

La licence *Droit* de l'Institut Catholique de Rennes (ICR) est une formation généraliste, ayant pour objectif de donner aux étudiants une base solide pour la poursuite en masters dans toutes les spécialités juridiques, ou la préparation aux concours administratifs. La licence est proposée en formation initiale, les enseignements sont dispensés sur le campus de Ker Lann à Bruz.

## Analyse

### Finalité de la formation

La finalité de la licence est clairement indiquée. L'intitulé, le contenu de la formation et les apprentissages sont cohérents et compréhensibles par l'ensemble des parties prenantes. Les 2 premières années d'études sont destinées à se former au raisonnement juridique. La 3ème année de licence (L3) permet l'approfondissement technique ainsi que la spécialisation dans les grandes disciplines du droit. La formation constitue un tremplin vers les concours administratifs et vers la poursuite en masters de spécialités juridiques. La licence *Droit* offre également la possibilité d'intégrer de multiples formations du 2nd cycle, où la méthodologie et les connaissances acquises seront valorisées. Les modalités de communication des objectifs, connaissances et compétences à acquérir, et des débouchés, ne sont pas précisées. Le supplément au diplôme n'est pas fourni.

### Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation dans son environnement est assez peu détaillé. Au sein de l'établissement, aucune formation voisine de la licence *Droit* n'est mentionnée. Rien n'est indiqué concernant la présence de formations concurrentes ou proches, ainsi que d'éventuels partenariats avec des entreprises ou des universités étrangères. L'absence d'information sur ces différents points est très regrettable ; cela ne permet pas d'apprécier l'incidence de formations concurrentes et l'opportunité d'un repositionnement de la formation de l'ICR.

### Organisation pédagogique de la formation

La structure de la formation permet une spécialisation progressive : acquisition d'une culture juridique en 1ère année de licence (L1), connaissance des disciplines de droit positif plus techniques (droit des obligations, droit administratif) en 2ème année de licence (L2), et pré-spécialisation droit public ou droit privé en L3. Le contenu est cohérent avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles. La licence est en mesure d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap). Aucune information n'est donnée sur les procédures de validation des acquis de l'expérience, l'approche par compétences et la place de la recherche dans la formation.

L'acquisition de compétences transversales utiles à l'insertion professionnelle se fait à travers les stages de découverte, l'initiation à la rédaction de CV, les rapports de stages en L3.

Les étudiants ont des cours de langues vivantes chaque semestre. Ils doivent passer les épreuves du *test of english for international communication* (TOEIC) dans le courant de la L3. Les cours d'anglais et d'espagnol sont généralement des cours d'anglais et d'espagnol juridique.

En outre, peu d'éléments sont fournis sur les modalités pédagogiques (réseau professionnel, innovation pédagogique, pédagogie inversée, place du numérique dans la transmission des savoirs, etc.). Les étudiants disposent d'un environnement numérique de travail classique. Aucune information n'est donnée sur la sensibilisation des étudiants à l'intégrité scientifique et à l'éthique.

## Pilotage de la formation

L'équipe pédagogique comprend 8 (11 selon les annexes) enseignants-chercheurs pour la plupart en droit, 4 enseignants permanents de l'ICR (dont 2 docteurs en droit) assurant près de 600 heures d'enseignements, et plusieurs professionnels, en majorité avocats. Cette équipe pédagogique est en adéquation avec les enseignements.

Le département de droit est dirigé par un enseignant-chercheur, docteur en science politique de l'Université de Rennes 1 et co-dirigé par un enseignant-chercheur, docteur en droit privé de l'Université de Rennes 1. Des réunions de direction se tiennent chaque semaine entre responsables de département. Elles permettent de partager des informations et de coordonner les prises de décisions qui concernent le fonctionnement général de l'ICR ainsi que le déroulement des études.

Les modalités de pilotage de la formation paraissent assez rudimentaires. Nulle mention n'est faite de la participation de délégués étudiants à une instance destinée aux échanges : aucun conseil de perfectionnement ou dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants ne semble envisagé, ce qui est surprenant.

L'évaluation des compétences et des connaissances est faite selon des modalités variées (examens sur table, oraux et contrôle continu) selon le type de cours et la discipline ; ces modalités sont connues des étudiants. Le principe de seconde chance est respecté.

## Dispositif d'assurance qualité

Aucun dispositif d'assurance qualité de la formation n'est évoqué. La mesure de la qualité ne semble concerner que la qualité des étudiants, à l'exclusion de la qualité de la licence. Des entretiens sont certes évoqués mais ils sont essentiellement destinés à sélectionner ou à aider les étudiants, particulièrement en période de crise sanitaire. Enfin, aucun service ne semble dédié au traitement des statistiques (situations et flux des étudiants).

## Résultats constatés

Sur les 2 dernières promotions, les effectifs sont relativement stables en L1 compris entre 90 et 100 étudiants ; ils sont plus variables dans les autres années : passant de plus de 90 étudiants à 65 en 2019/2020 pour la L2, de 60 étudiants environ à 49 en 2019/2020 pour la L3. Aucune explication n'est fournie quant à la baisse significative des effectifs (excepté en L1) sur la dernière promotion. Sur les 3 dernières promotions, les taux de réussite sont bons en L1 (environ 70 %), variant en 80 et 94 % en L2, et proche de 95 % en L3.

Les statistiques des 3 dernières années relatives à la poursuite d'études sont fournies. Les étudiants sont en quasi totalité en poursuites d'études, majoritairement en Bretagne (Rennes et Bretagne 44 %) ou à proximité de la Bretagne (Nantes : 9 % ; Paris : 7 %). La poursuite d'études à l'étranger demeure marginale. Une majorité d'étudiants fréquente une université publique.

Alors que la formation revendique la possibilité pour l'étudiant de s'engager dans des concours, aucune donnée sur l'éventuelle préparation ou réussite aux dits concours n'est disponible. Les rares diplômés (de 0 à 3 par année) entrés dans le marché du travail, sont en recherche d'emploi.

# Conclusion

### Principaux points forts :

- Le bon taux de réussite et de poursuite d'études.
- La qualité de l'équipe pédagogique comprenant des enseignants-chercheurs et des professionnels.

### Principaux points faibles :

- La baisse significative des effectifs de la promotion 2019/2020 (L2 et L3).
- Le manque de lisibilité du positionnement dans l'environnement académique et socio-économique.
- La quasi absence des dispositifs d'assurance qualité.
- La quasi absence d'ouverture à l'international.

### **Analyse des perspectives et recommandations :**

La licence *Droit* est une formation généraliste, avec de bons taux de réussite et de poursuite d'études. Cependant, la fragilité de son positionnement, probablement en lien avec la baisse des effectifs, nécessite une évolution substantielle sur différents points : développement de partenariats avec l'environnement socio-économique, clarification du positionnement par rapport aux autres licences de droit de la région, et développement de l'ouverture à l'international. Enfin, la formation gagnerait à améliorer son pilotage et à mettre en place des dispositifs d'assurance qualité.

# LICENCE HISTOIRE

## ÉTABLISSEMENT(S)

Institut catholique de Rennes - ICR (Jury rectoral)

## Présentation de la formation

La licence *Histoire* de l'Institut catholique de Rennes (ICR) propose une formation en histoire autour des 4 périodes historiques. La formation a pour principal objectif la poursuite d'études dans des formations du domaine du patrimoine, des archives ou menant aux métiers de l'enseignement. Les parcours sont au nombre de 3 : *Science politique*, *Histoire-géographie* et *Histoire de l'art*. En formation initiale, les cours sont dispensés sur le campus Ker Lann à Bruz.

## Analyse

### Finalité de la formation

Les objectifs d'apprentissage de la formation sont clairement définis selon que l'étudiant choisit l'un des 3 parcours : *Géographie*, *Science politique* ou *Histoire de l'art*. Ainsi, le parcours *Géographie* permet d'allier culture historique et approfondissement des différentes disciplines de la géographie. La bi-disciplinarité en histoire et en géographie est voulue comme "d'abord un atout essentiel pour la réussite des concours de l'enseignement pour le primaire et le secondaire". Le parcours *Science politique* vise à donner les clés pour la compréhension des enjeux internationaux. la maîtrise de plusieurs langues vivantes occupe une place certaine. Il entend préparer les étudiants aux concours de l'administration notamment, mais aussi aux instituts d'études politiques ou instituts de préparation à l'administration générale, ou encore aux écoles de journalisme et à l'entrée dans des masters spécifiques (*Relations internationales*, *Développement*, *Humanitaire*, *Défense*). Le parcours *Histoire de l'Art* vise à la compréhension d'une époque et d'une société à travers l'analyse historique et la perspective artistique. Les débouchés sont dans le domaine de la conservation du patrimoine et des archives.

Les connaissances et compétences à acquérir par la formation sont bien définies comme en témoignent le guide des études et les tableaux de compétences par unité d'enseignement. Les évaluations des apprentissages sont cohérentes avec les connaissances et compétences à acquérir par les étudiants. L'intitulé, le contenu de la formation, les apprentissages sont clairement indiqués.

### Positionnement dans l'environnement

La formation n'est pas située dans l'offre globale de formation de l'établissement. Elle n'est pas située non plus par rapport aux autres offres d'enseignement, dans le privé ou dans le public, au niveau local, régional, notamment l'offre de formation de l'Université de Rennes 1. Les passerelles entrantes et sortantes et les poursuites d'études sont indiquées. Les attendus dans la plateforme Parcoursup dédiée à la procédure nationale de préinscription sont clairement établis. La question de l'environnement académique local n'apparaît pas dans le dossier.

La formation ne bénéficie pas de partenariat particulier. Les liens avec des unités de recherche et des écoles reposent essentiellement sur les enseignants-chercheurs venant de ces institutions et qui enseignent à l'ICR. Il y a une initiation aux méthodes de recherche dans les travaux dirigés de méthodologie.

Aucun partenariat avec les entreprises n'est évoqué. Il n'est présenté aucun partenariat académique à l'étranger, à l'exception de l'adhésion au réseau de l'ICUSTA (Conseil international des universités de Saint Thomas d'Aquin). Aucune donnée n'apparaît concernant des mobilités internationales type *Erasmus*, ou le recrutement d'étudiants étrangers. Aucun accord de coopération ou de partenariat adapté à la finalité de la formation avec des établissements étrangers n'est évoqué.

### Organisation pédagogique de la formation

La formation est déclinée en parcours permettant une spécialisation progressive des étudiants et une personnalisation en accord avec leurs acquis et leur projet professionnel. La formation est structurée autour

d'un tronc commun formant un socle de connaissances et de compétences cohérent avec la fiche du répertoire national des certifications professionnelles. La formation est organisée en 6 semestres (2 par année), qui comportent chacun 3 blocs : connaissances, parcours et méthodologie. Il existe des passerelles vers d'autres formations, et des dispositifs d'intégration depuis d'autres formations, internes ou externes à l'établissement, permettant une réorientation avec conservation de tout ou partie des crédits européens acquis. La formation n'indique pas de parcours adaptés au public en formation en alternance. Elle n'offre pas la possibilité d'être suivie à distance, sauf dans le cas actuel de la pandémie où les cours sont en distanciel. La formation est en capacité d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs de haut niveau, salariés, etc.).

L'approche compétences n'est pas initiée, même si la formation est présentée comme "définie suivant un référentiel de compétences que s'approprie l'équipe pédagogique pour transcrire les unités d'enseignement de la formation en compétences". La formation ne prévoit pas de modalités pédagogiques particulières.

La licence comporte quelques éléments dédiés à la connaissance du monde de la recherche, mais cela reste très vague : "Dans le cadre des cours et des travaux dirigés de troisième année, l'attention des étudiants est particulièrement portée sur les dernières avancées de la recherche".

La formation présente des éléments de pré-professionnalisation et de connaissance de l'environnement professionnel, mais il n'y a pas de modules consacrés à l'entreprise et d'initiation à l'entrepreneuriat. Des stages sont intégrés à la maquette de la formation (au moins 1 stage en L2 et un stage en L3, qui sont ensuite évalués dans le cadre d'une note de pré-professionnalisation au semestre 6). Leur durée n'est cependant pas indiquée. Les objectifs, modalités et évaluation des stages sont bien explicités. Rien n'est précisé sur l'accompagnement des étudiants dans le processus de recherche de stages et dans l'élaboration de leur projet professionnel.

La formation permet à l'étudiant d'acquérir des compétences transversales et linguistiques utiles à son insertion professionnelle ou sa poursuite d'études. L'acquisition de compétences transversales (par exemple aptitude à l'analyse et à la synthèse, à l'expression écrite et orale, au travail individuel et collectif, à la conduite de projets, à la recherche documentaire) est inscrite dans les objectifs de la formation. L'acquisition de compétences linguistiques dans plusieurs langues étrangères (anglais, chinois, espagnol, allemand) donne lieu à une certification. Un seul enseignement disciplinaire est dispensé dans une langue étrangère, en l'occurrence en anglais, il s'agit du cours de civilisation américaine dans le parcours *Science politique*.

La formation accorde peu de place au numérique dans l'enseignement. Les usages du numérique se limitent à l'environnement numérique de travail dont disposent les étudiants et les enseignants. Les étudiants ne bénéficient pas d'une certification d'un apprentissage aux technologies de l'information et de la communication. Ils sont sensibilisés à leur responsabilité dans les usages du numérique.

En ce qui concerne les dispositifs personnalisés d'aide à la réussite, il existe des groupes de niveau, notamment en langue. Le suivi des étudiants est assuré par le directeur du département qui conduit des entretiens individuels régulièrement. Un contrat pédagogique pour la réussite est conclu avec chaque étudiant, mais de façon informelle ; il précise les objectifs atteignables fixés par le directeur de la formation et, s'il y a lieu, des mesures d'aménagements complémentaires sont conclus en accord avec le Président du Jury rectoral d'histoire.

L'intégrité scientifique et l'éthique sont présentes dans le programme de la formation. La formation et ses enseignants sont en capacité, par un dispositif connu et partagé, de détecter les plagiat, fraudes ou corruptions, mais l'ICR ne dispose pas d'un logiciel anti-plagiat. Les enseignants et les étudiants sont informés du dispositif de recours au sein de l'établissement en ce qui concerne l'intégrité scientifique et l'éthique.

### **Pilotage de la formation**

L'équipe pédagogique est diversifiée et adaptée aux différents contenus de formation. Elle est composée d'un titulaire (le directeur du département) et d'un ensemble de vacataires (essentiellement des docteurs, certifiés voire agrégés et pour quelques uns en poste dans l'université). La liste des intervenants ainsi que leur qualité sont connues des étudiants et plus généralement des publics concernés. Quelques enseignants-chercheurs des universités publiques (notamment des émérites) complètent le tableau. La part des enseignements confiés à des intervenants extérieurs issus des mondes industriel, socio-économique ou culturel est en accord avec la finalité de la formation. Leur niveau de compétence et de responsabilité est en cohérence avec la formation.

La formation est pilotée par le directeur du département qui occupe une place centrale dans le dispositif. Rien n'est précisé sur les moyens propres (secrétariat). Les étudiants disposent de bibliothèque et d'une salle informatique (au sein de la bibliothèque). Des organes de concertation (conseil d'école) réunissent l'ensemble des acteurs de la formation (enseignants, étudiants, personnels administratifs et techniques). Le conseil d'école

se réunit en présence du directeur, du secrétaire général, d'un membre du conseil d'administration et d'un représentant des services administratif et pédagogique (présence d'un directeur de département au moins). Il n'est pas question d'un conseil de département ou d'un conseil de perfectionnement.

La constitution, le rôle, et les modalités de réunion du jury sont définis, affichés et connus des étudiants. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont explicites, en accord avec les attendus de la formation et adaptées aux différents parcours personnalisés. Les règles d'attribution des crédits européens sont explicitées et respectent les réglementations ou directives nationales et européennes. Les règles de compensation sont claires, affichées et connues des étudiants. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences, que l'évaluation soit continue ou terminale, respectent le principe de seconde chance. En raison de son statut, c'est un arrêté du rectorat d'académie qui fixe les conditions de l'obtention du titre de diplôme d'État de la licence *Histoire*. Cet arrêté précise la composition du jury rectoral validé par le recteur d'académie sur proposition du directeur de l'Institut.

### **Dispositif d'assurance qualité**

Les effectifs de la formation sont donnés et sont relativement stables (environ 130 pour les 3 années). Les étudiants sont inégalement répartis entre les parcours. Ils sont principalement dans le parcours *Science politique*. Les différents régimes d'inscription des étudiants ne sont ni analysés et ni publiés. Le recrutement des étudiants en L1 se fait via la plateforme Parcoursup. Le dispositif est bien détaillé. L'attractivité de la formation n'est pas analysée au regard du contexte de la formation. Les flux d'étudiants (boursiers, hors académie, étrangers, etc.) ne sont ni connus, ni analysés. Le nombre de boursiers est faible et ne sont donnés que pour ceux qui font des vœux sur Parcoursup et non pour ceux qui sont inscrits à l'ICR. Les flux d'étudiants sortants non diplômés est faible. Il n'y a aucune analyse.

La formation connaît le devenir de ses diplômés, que ce soit en poursuite d'études ou en insertion professionnelle. Les résultats des enquêtes auprès des diplômés pour recenser leur situation sont connues des parties prenantes et font l'objet de publications. 29 des 34 répondants à l'enquête sont en poursuite d'étude. L'insertion professionnelle immédiate n'est pas analysée.

La formation suit et adapte le dispositif d'évaluation interne (autoévaluation) formalisé par son établissement. Les enseignants et étudiants participent collégalement à ce dispositif. Les modalités d'évaluation des enseignements et des activités de formation par les étudiants et les diplômés, leur analyse ainsi que les actions qui en résultent sont intégrées dans le dispositif d'évaluation interne de la formation et connues des parties prenantes. Le conseil de perfectionnement n'est pas évoqué.

### **Résultats constatés**

Les effectifs sont relativement stables, de l'ordre d'une cinquantaine en L1, une quarantaine en L2 et un peu plus d'une trentaine en L3. L'attractivité de la formation est difficile à vérifier. Le nombre de demandes sur la plateforme Parcoursup est peu élevé : 42 vœux en 2020 pour 120 places offertes en parcours *Histoire et histoire de l'art*, et au final 19 entrants.

Les taux de réussite ne sont donnés que pour la L3, soit plus de 95 % sur la période. Les abandons/sortants étaient rares, mais ils sont devenus plus importants en L1 sur les 2 dernières promotions (11 en 2018/2019 sur un effectif de 61 ; 6 en 2019/2020 sur un effectif de 46). Les poursuites d'études sont cohérentes avec les objectifs affichés de la formation : 45 % en master *Relations internationales*, 24 % en master *Science politique*.

## **Conclusion**

### **Principaux points forts :**

- Une organisation pédagogique de la formation cohérente et clairement établie.
- Le bon taux de réussite.

### **Principaux points faibles :**

- De faibles effectifs au regard des 3 parcours dès la L1.
- L'équipe pédagogique composée essentiellement de vacataires.
- La quasi absence de dispositifs d'assurance qualité.

- L'absence de partenariats avec l'environnement académique, socio-économique, ou encore à l'international.
- La place très limitée de la dimension professionnalisante et de la recherche.

**Analyse des perspectives et recommandations :**

La licence *Histoire* est une formation généraliste, avec de bons taux de réussite. Cependant, il conviendrait de renforcer les partenariats académiques, les liens avec l'environnement socio-économique et l'ouverture à l'international. La formation gagnerait à mettre en place des instances de pilotage impliquant davantage l'équipe pédagogique ainsi que des dispositifs d'assurance qualité. Enfin, la faiblesse des effectifs au regard des trois parcours appelle à une réflexion sur la structure de la formation.

# LICENCE LANGUES, LETTRES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES (LLCER) - ANGLAIS

## Établissement(s)

Institut catholique de Rennes - ICR (Jury rectoral)

## Présentation de la formation

La licence *Langues, lettres et civilisations étrangères et régionales* (LLCER) - *Anglais* propose dès la 1<sup>ère</sup> année de licence (L1) 4 parcours : *Enseignement ; Traduction numérique ; Droit et commerce international ; Droit et relations internationales*. Elle a pour objectif la maîtrise de la langue anglaise écrite et orale, ainsi que de la culture du monde anglophone et la méthodologie du travail universitaire. Les parcours professionnalisants ont aussi pour objectif l'acquisition de compétences en droit et en relations internationales. Proposée en formation initiale, les enseignements sont dispensés sur le site de l'Institut catholique de Rennes (ICR).

## Analyse

### Finalité de la formation

Les objectifs de la formation correspondent aux attendus d'une licence de langue vivante, à savoir la maîtrise de la langue anglaise écrite et orale, l'acquisition d'une connaissance approfondie de la culture anglophone et la maîtrise des techniques d'analyse universitaires. Cependant, le dossier ne précise pas si ces objectifs sont clairement explicités aux étudiants, et ne mentionne pas l'existence d'un supplément au diplôme.

Les objectifs de la formation vont au-delà des attendus d'une licence de langue vivante dans la mesure où il propose chaque semestre une unité d'enseignement (UE) spécifique à chaque parcours. Certaines de ces UE (*Droit et Relations internationales, Droit et commerce international*) correspondent plus à ce qui est attendu dans une licence *Langues étrangères appliquées*. La documentation montre que les débouchés incluent de façon importante les écoles de management et écoles de commerce, les masters en relations internationales, en affaires internationales ou en marketing.

Le dossier est lacunaire sur les poursuites d'études possibles, listant les établissements et les régions sans donner d'information sur la nature des diplômes choisis.

### Positionnement dans l'environnement

Il est indiqué que le département d'anglais de l'ICR est le 1<sup>er</sup> à offrir un parcours *Droit et relations internationales* intégré à sa licence d'anglais sur toute la France, ce qui donne à cette licence une vraie spécificité. Il n'est pas fait mention des autres licences LLCER - Anglais concurrentes dans la région.

Le lien avec le monde socio-économique ou culturel est brièvement souligné par la mise en place de stages de découverte professionnelle proposés aux étudiants de 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année de licence (L2 ou L3) en lien avec le parcours choisi (*Enseignement ; Traduction numérique ; Droit et relations internationales ; Droit et commerce international*) et évalués dans le cadre de la formation au semestre 6. Il n'y a pas d'indication précise sur la durée des stages, ou encore sur les partenaires. Cependant, le partenariat avec "le monde professionnel et associatif" est particulièrement mis en avant pour ce qui concerne le cours de marketing dans la filière "droit et commerce international", sans précision sur les partenaires et le contenu des partenariats.

Le lien avec le monde de la recherche n'est que sommairement présenté par l'appartenance des universitaires à différents laboratoires de recherche des universités publiques (Rennes 1, Rennes 2, Caen) ainsi qu'à des sociétés savantes. Aucun détail n'est donné quant à d'éventuelles activités scientifiques.

Concernant, la mobilité internationale, le dossier ne mentionne que le programme d'assistants de français à l'étranger : Fullbright Program, établissement secondaire privé en Angleterre (2 postes offerts). Cependant, il n'est fait aucune référence à la possibilité d'aller passer un semestre d'étude à l'étranger.

## Organisation pédagogique de la formation

La formation sur 3 années suit une progressivité depuis la découverte en L1, l'approfondissement en L2 et la spécialisation en L3. Chacun des 4 parcours permet une préprofessionnalisation, par une offre d'enseignements spécialisés venant compléter les enseignements de tronc commun. La formation est en mesure d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (dont situation de handicap).

Les enseignements sont organisés autour de trois compétences (compétences disciplinaires, préprofessionnelles, transversales et linguistiques) cohérentes avec les attendus d'une licence de langue vivante : domaine linguistique, culturel et méthodologique. Aucune information n'est fournie sur l'approche par compétences, l'utilisation d'un portefeuille de compétences, ou encore sur la place de la recherche dans la formation (excepté l'intervention d'universitaires).

L'acquisition des compétences transversales utiles à l'insertion professionnelle se fait à travers les stages de découverte obligatoires (L2 ou L3) dont la durée n'est pas précisée, l'évaluation du rapport de stage (semestre 6) et la certification en langues. L'engagement citoyen de l'étudiant peut faire office de stage (activité associative, activité professionnelle, activité militaire, activité de sapeur-pompier volontaire, service civique).

Si l'apprentissage d'une 2ème et 3ème langue vivante (LV2 & LV3) obligatoire associée à une certification (compétences transversales et linguistiques) est un réel bénéfice pour une licence de langues vivantes, la formation au numérique est quant à elle réellement lacunaire, limitée à une présentation des outils de recherche documentaire, l'utilisation de la plateforme numérique MOODLE et le recours à la visioconférence via TEAMS.

La formation semble accorder beaucoup d'importance à la personnalisation des études par le biais de ses parcours professionnalisants, la mise en place d'entretiens pédagogiques, d'un système de parrainage, d'examens blancs et la possibilité de passerelles pour changer de formation au sein de l'ICR.

A part l'indication d'un règlement intérieur, peu de détails sont donnés sur la sensibilisation à l'intégrité scientifique et éthique.

## Pilotage de la formation

La présentation de la composition de l'équipe pédagogique manque de lisibilité ; les « universitaires » avec doctorat et agrégation représentent 70,50 % du corps professoral ; les universitaires avec un niveau de master ou maîtrise 23,50 % du corps professoral, et les professionnels 6 % du corps professoral. Les universitaires comprennent 7 enseignants-chercheurs (EC) : 4 (dont un retraité) en langues assurant 225 heures d'enseignement et 3 en droit assurant 72 heures d'enseignements. L'équipe pédagogique ne comprend qu'un enseignant permanent de l'ICR (directeur du département LLCER) assurant 143 heures d'enseignements. L'équipe pédagogique est doublement déséquilibrée : volume très faible d'enseignements assuré par des enseignants permanents, et également volume faible d'enseignements assurés par des EC.

Le directeur du département LLCER - Anglais est responsable de la licence. Les organes de concertation comprennent notamment le comité de direction (incluant le directeur de l'ICR et les directeurs de département) chargé de la coordination entre départements, l'instance "Rassemblement des étudiants" (RDE) chargée de promouvoir la vie étudiante au sein de l'ICR. Le conseil de perfectionnement n'est pas mentionné.

L'évaluation se fait par contrôle continu et examens oraux et examen final. Les étudiants bénéficient de la compensation entre UE, et d'une 2nde session. Le jury rectoral (4 membres) comprend 2 EC.

## Dispositif d'assurance qualité

Les étudiants néo-entrants s'inscrivent via le dispositif national Parcoursup. Tous les néo-arrivants en L1 sont reçus pour un entretien individuel de motivation, ce qui permet à l'étudiant de véritablement s'engager dans la formation. Les flux d'étudiants sont suivis, sans distinction par parcours, ou indication sur les étudiants boursiers et leur origine (académie, hors académie, étranger). Les taux de réussite sont connus. Les modalités d'enquête sur le devenir des diplômés ou d'évaluation des enseignements par les étudiants ne sont pas précisées.

## Résultats constatés

Les effectifs sont relativement stables en L1 (environ une trentaine d'étudiants), très variables en L2 ou L3 : entre 13 et 31 étudiants. Ces effectifs sont très faibles pour une licence comprenant 4 parcours dès la 1ère année. Le taux de réussite est excellent (entre 78 et 95 % pour les 3 années depuis 2015-2016), ce qui s'explique par la faiblesse des effectifs. En revanche, nous pouvons tout de même nous étonner du taux comparativement faible

de 62 % de réussite en L1 en 2016-2017, sans aucun commentaire sur ce point. Le taux d'abandon est légèrement supérieur en L1 mais reste marginal (entre 0 et 5 étudiants). Aucune indication n'est donnée sur les modalités de communication des taux de réussite aux étudiants.

Excepté quelques diplômés en année de césure ou entrés sur le marché de l'emploi, les diplômés poursuivent dans des masters correspondant à leur parcours. Cependant, les données interpellent sur le parcours *Traduction numérique* (résultats mélangés avec ceux du parcours *Enseignement*). En effet, aucun diplômé n'est inscrit dans un master de langues.

## Conclusion

### Principaux points forts :

- L'originalité du parcours *Droit et relations internationales*.
- Les bons taux de réussite.
- Le renforcement en langue avec l'obligation de suivre une LV2 et une LV3 donnant lieu à une certification.
- Une formation de petite taille pouvant assurer un suivi personnalisé des étudiants.

### Principaux points faibles :

- Des effectifs très faibles pour une licence avec 4 parcours.
- Une formation non ancrée dans l'environnement académique et socio-économique.
- Une équipe pédagogique très déséquilibrée : un seul enseignant permanent, peu d'EC.
- Le manque de lisibilité du parcours *Traduction numérique*.
- La quasi absence de dispositifs d'assurance qualité.

### Analyse des perspectives et recommandations

L'information lacunaire rend difficile l'évaluation de la licence LLCER - Anglais. Cette licence présente un bon taux de réussite, mais de nombreux points interpellent sur sa pérennité. La faiblesse des effectifs au regard des 4 parcours dès la 1<sup>ère</sup> année, la quasi absence d'enseignant permanent, le faible volume d'enseignements assurés par des EC, et l'absence de liens avec l'environnement académique et socio-économique appellent à une réorganisation en profondeur. La pérennisation de la formation nécessite d'étoffer l'équipe pédagogique, et de nouer des partenariats avec l'environnement local ou régional. Les dispositifs d'assurance qualité doivent être mis en place. Enfin, une réflexion doit être engagée sur la lisibilité des parcours *Droit et commerce international* et *Droit et relations internationales*, ou leur rattachement éventuel à la licence *Droit*.

# LICENCE LETTRES

## Établissement(s)

Institut catholique de Rennes - ICR (Jury rectoral)

## Présentation de la formation

La licence *Lettres* de l'Institut catholique de Rennes (ICR) a pour principal objectif la poursuite d'études dans les domaines de l'enseignement, de la communication, de l'édition, voire du management. Elle propose en formation initiale 2 parcours dès la 1<sup>ère</sup> année de licence (L1) : *Communication-médias* (CM) et *Enseignements-humanités* (EH). A ces 2 parcours, s'ajoute un 3<sup>ème</sup>, *Culture générale*, comprenant des enseignements à la carte. Les cours sont dispensés sur le site de l'ICR.

## Analyse

### Finalité de la formation

Les objectifs de la formation sont ceux d'une licence de lettres habituelle, à la fois méthodologiques (relatifs à la lecture et l'écriture ainsi qu'à l'expression orale), culturels et linguistiques (impliquant non seulement la langue française mais également des langues étrangères). Les débouchés professionnels sont clairement identifiés en référence au répertoire national des certifications professionnelles et concernent les secteurs de l'édition, l'information, la communication, l'enseignement ou l'administration publique et privée. Un supplément au diplôme n'est pas joint au dossier. La finalité de la formation est tout à fait "classique" tant en matière de connaissances et compétences à acquérir.

### Positionnement dans l'environnement

La licence *Lettres* est la seule licence de lettres modernes proposée par un établissement privé en Bretagne ; elle se présente comme la seule alternative aux licences de lettres modernes des universités publiques régionales, et affiche comme singularité son encadrement et soutien des étudiants et son ouverture sur des enseignements en communication et sciences de l'éducation. Aucune information n'est donnée sur les licences *Lettres* concurrentes à proximité.

Des liens sont entretenus avec trois instituts de formation et d'enseignement supérieurs privés, en fait avec un seul enseignant pour deux instituts.

Les liens avec la recherche se font à travers deux enseignants-chercheurs (EC) intervenant dans la licence, et l'organisation de deux colloques de littérature (2017 et 2019) dans lesquels les étudiants de 3<sup>ème</sup> année de licence (L3) sont impliqués.

Les partenariats avec les entreprises et établissements professionnels locaux ou régionaux sont peu nombreux et concernent surtout les étudiants du parcours CM : Radio Chrétienne Francophone (RCF) depuis 2004 ; La Feuille d'Érable, entreprise de recyclage de la région rennaise. Aucune information n'est fournie sur des partenariats à l'international, et la mobilité entrante et sortante.

### Organisation pédagogique de la formation

La licence affiche deux parcours définis dès la L1 : CM et EH, mais propose une alternative aux étudiants désireux de disposer d'un parcours « à la carte ». Elle consiste à choisir 4 enseignements optionnels de la licence mais aussi dans d'autres départements de l'ICR. Il n'est pas précisé si les étudiants adoptant ce choix de cursus intitulé *Culture générale* sont nécessairement inscrits au département de lettres modernes. La maquette, non conforme aux parcours présentés, affiche 2 ou 3 sous-parcours (*Enseignement ; Orthophonie ; Culture générale*) selon les semestres ; ce qui rend la structure de la formation peu lisible.

La licence s'organise, sur les 3 années, autour d'un tronc commun d'enseignements fondamentaux de littérature et de langues, le 3<sup>ème</sup> pôle étant réservé aux enseignements spécifiques de parcours. Aucune information n'est donnée sur l'accueil d'étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, etc.) ou sur la validation des acquis de l'expérience.

La structure des enseignements n'est pas déclinée en blocs de compétences mais, dans le cadre de la pédagogie par projets du parcours CM, un référentiel de compétences formalisé est utilisé pour l'évaluation. L'approche par compétences est plus imprécise (renvoi aux cours de méthodologie de L1).

L'adossé de la licence à la recherche se fait par l'intermédiaire des EC intervenant dans la formation, des colloques donnant lieu à des publications (2 colloques mentionnés sur une période 3 ans), à l'organisation et au suivi desquels les étudiants de L3 participent. Il n'est fait état d'aucun laboratoire de recherche propre à l'ICR.

La dimension professionnalisante de la formation se fait via des "mises en situations professionnelles importantes" (reportages et émissions dans le cadre d'un partenariat avec la radio RCF) dans le parcours CM ; stage d'une semaine en 2<sup>ème</sup> année de licence (L2) du parcours EH, et stage de 2 à 3 mois l'été sans précision sur leur caractère obligatoire ou facultatif. La formation informe sur les débouchés professionnels au moyen d'un « parcours d'intégration en entreprise » qui conduit les étudiants de chaque année à la découverte des entreprises et des associations locales (rencontres, visites, stages) ; liens renforcés encore par les travaux de groupe en L2 des étudiants du parcours CM.

L'anglais est obligatoire dans le parcours CM et prépare au *test of english for international communication*, passé en L3 ; des cours de marketing en anglais sont dispensés aux seuls étudiants de ce parcours.

Le numérique est enseigné aux étudiants du parcours CM dans un cours-atelier de communication digitale de 144 heures réparties sur les 3 années ; l'apprentissage du numérique pour les étudiants du parcours EH est fait dans le cadre de l'initiation à la recherche.

La formation à l'éthique et l'intégrité scientifique est introduite en L3 par un enseignement spécifique de « Droit et éthique des médias » dans le parcours CM, et dans le cours d'initiation à la recherche.

### **Pilotage de la formation**

La constitution exacte de l'équipe permanente n'est pas clairement précisée. L'équipe pédagogique comprend notamment 3 EC en langues et littérature assurant au total 132 heures d'enseignements, 1 enseignant permanent de l'ICR assurant 48 heures d'enseignements, 1 Professeur certifié détaché dans l'enseignement supérieur, 1 Professeur associé de l'enseignement supérieur, 1 ancien journaliste enseignant dans le supérieur, 2 enseignants docteurs en communication et directeurs de formation dans d'autres établissements privés. Cette équipe pédagogique est doublement déséquilibrée : volume très faible d'enseignements assuré par des enseignants permanents, et également volume faible d'enseignements assurés par des EC.

Le pilotage de la licence est assuré par le directeur de département, qui rencontre individuellement les enseignants une fois par an. Des réunions de bilan (fréquence non précisée) sont également organisées. Un conseil de perfectionnement est à l'étude. Les modalités d'évaluations, d'attribution des crédits européens, de compensation et de seconde chance, sont définies en concertation avec le président du jury, garant de l'adéquation au système de l'université publique, et sont expliquées aux étudiants en début de semestre. La licence affiche sa spécificité par l'encadrement et le suivi des étudiants qui sont reçus individuellement au moins une fois par semestre par le directeur de département et ceux de L1 bénéficient d'un système de parrainage pris en charge par les étudiants de L2. Enfin, l'absence aux cours donne lieu à des travaux de rattrapage.

### **Dispositif d'assurance qualité**

Le service de la scolarité de l'ICR publie annuellement un tableau récapitulatif du nombre et du statut des inscrits (boursiers, inter-académies, étrangers) ainsi que la réussite et le devenir des étudiants. Le recrutement des étudiants est effectué via Parcoursup. Le recrutement se fait en 3 étapes : pré-sélection des dossiers de candidatures, entretiens individuels puis, décision affichée sur Parcoursup. Les attendus préalables sont précisés et explicites. Les modalités d'enquête sur le devenir des diplômés ne sont pas précisées.

### **Résultats constatés**

Sur les 2 dernières promotions, les effectifs sont une quinzaine d'étudiants environ tant en L1, qu'en L2 ou L3. Ces effectifs sont très faibles pour une licence avec 2 parcours dès la L1, et même des sous-parcours. Les taux de réussite se situent entre 74 et 87 % en L1, entre 90 et 100 % en L2 et L3. Les abandons sont rares, sauf en 2017/2018 (6 abandons en L1 sur un effectif de 29). La poursuite d'études est majoritaire, en universités ou en écoles (en masters *Communication ; Management ; Édition ; Enseignement ; Littérature*). Pour 2019-2020, l'ensemble des diplômés a répondu à l'enquête avec 14 poursuites d'études, 1 insertion professionnelle, 2 années sabbatiques. Un réseau Alumni est mis en place pour maintenir le contact entre l'établissement et ses anciens diplômés.

## Conclusion

### Principaux points forts :

- La qualité de l'encadrement individuel des étudiants.
- Les bon taux de réussite et de poursuite d'études.

### Principaux points faibles :

- Des effectifs très faibles pour une licence avec 2 parcours, et 1 à la carte.
- Une formation peu ancrée dans l'environnement académique et socio-économique.
- Une équipe pédagogique très déséquilibrée : un seul enseignant permanent, peu d'EC.
- Des dispositifs d'assurance qualité peu développés.

### Analyse des perspectives et recommandations :

La licence *Lettres* présente un bon taux de réussite et de poursuites d'études, et atteint ainsi ses objectifs. Cependant, plusieurs points interpellent sur sa pérennité : des effectifs très faibles au regard des 2 parcours (et 1 à la carte) dès la 1<sup>ère</sup> année, un faible volume d'enseignements assurés par des EC et par le seul enseignant permanent de l'ICR, des liens peu développés avec l'environnement socio-économique. La pérennisation de la licence nécessite de repenser la structure de la formation, de développer son attractivité, d'étoffer l'équipe pédagogique et de nouer des partenariats avec l'environnement local ou régional. Développer les dispositifs d'assurance qualité permettrait d'atteindre ces objectifs.

## Observations de l'établissement



Institut  
Catholique  
de Rennes

---

Trouver l'excellence en chacun

# HCERES RAPPORT D'ÉVALUATION DES FORMATIONS 1<sup>ER</sup> CYCLE

## OBSERVATIONS DU DIRECTEUR DE L'INSTITUT CATHOLIQUE DE RENNES MAI 2021

Olivier DUPOURQUÉ, Directeur

48,rue Blaise Pascal, Campus Ker Lann, 35170 BRUZ



## Table des matières

Avant-propos .....	3
1. Finalité .....	4
2. Positionnement .....	4
3. L'organisation pédagogique .....	5
4. Pilotage.....	6
5. Dispositifs d'assurance qualité. ....	6
6. Résultats .....	7
Conclusion.....	7



## Avant-propos

Nous accusons réception du rapport d'évaluation du HCERES, consécutif à la remise de notre rapport d'autoévaluation, portant sur les Formations de l'ICR, en décembre 2020, dans le cadre de la campagne de la vague B.

Tout d'abord, nous sommes très reconnaissants au Comité d'avoir reconnu que l'ICR exerçait sérieusement son métier, au regard des résultats obtenus par nos étudiants sur des diplômes d'Etat, au même titre que, s'agissant de leur insertion en 3èmes cycles universitaires, auxquels ils sont manifestement bien préparés.

Par ailleurs, nous nous accordons, comme nous l'avions fait, à la suite de la réception du rapport du HCERES, portant sur l'évaluation de l'Etablissement, sur les remarques formulées dans le présent rapport, et sur les recommandations proposées, dont nous percevons toute l'objectivité.

Les efforts à continuer de produire portent, en effet, essentiellement sur le développement de la recherche et l'ouverture internationale de nos formations.

A ce titre, nous insistons sur le fait que l'essentiel des objections légitimement portées sur notre modèle, s'explique, pour l'essentiel, par un manque de ressources que nous essayons progressivement de compenser, notamment grâce au soutien de la Fondation Yves Mayheuc.

Enfin, avant de produire nos réponses, nous tenons à rappeler la singularité de l'ICR, qui doit selon nous, prévaloir à l'analyse le concernant.

L'ICR compte 630 étudiants, dont plus de 90% y suivent un cursus de licence en formation initiale. Notre équipe de permanents compte 16 équivalents temps plein pour les accompagner et exercer notre mission : « Trouver l'excellence en chacun ». Notre format favorise la réalisation de cette mission et nous souhaitons le maintenir.

Aussi, il peut apparaître, que l'analyse et les propositions du Comité sont identiques à celles qui pourraient être faites à des établissements de taille bien plus importante, dont les moyens le seraient également.

Une organisation restreinte tend à privilégier naturellement « l'informel », quand une organisation plus importante se structure formellement par processus, à proportion de sa taille. Une organisation de notre taille ne peut donc être évaluée à la même mesure.

Ces éléments rappelés, nous proposons notre réponse en respectant le plan du rapport du comité, en six points.



## 1. Finalité

Le rapport d'évaluation des formations fait apparaître, au premier chef, que les cinq licences proposées à l'ICR en formation initiale, en jury rectoral, sont cohérentes avec le continuum licence/master, L'institut ne disposant que d'un master en convention avec le CNAM, 90% de ses étudiants y effectuent des cursus de licence.

Le Comité a par ailleurs signifié que la formation pluridisciplinaire de l'ICR associant rigueur méthodologique et une solide culture générale, étaient conformes aux attentes et permettait la poursuite d'études de la grande majorité des étudiants, en master à l'université, en école de commerce, ou encore en institut d'études politiques.

## 2. Positionnement

Une grande majorité des étudiants de l'ICR viennent du « Grand Ouest ». L'offre de formation y est effectivement riche, et nos licences sont de ce fait en concurrence avec d'autres formations régionales. Cette analyse pourrait, d'ailleurs, être étendue à tout le territoire.

Le Comité souligne des éléments qui singularisent les formations de l'ICR, comme la proximité des étudiants avec le corps professoral, l'ambiance de travail, et le suivi pédagogique, tout en considérant simultanément que cela constituerait peu de différence.

Au contraire, nous insistons sur le fait qu'il s'agit du fondement même de notre métier. Des règles pédagogiques exigeantes sont édictées, qui supposent de conjuguer transmission des savoirs et un accompagnement personnalisé rigoureux. L'assiduité exigée, ainsi qu'un contrôle continu tout au long de l'année, sont au cœur du projet pédagogique et contribuent de manière déterminante au succès académique des étudiants. Nous maintenons qu'il s'agit d'une différence essentielle avec d'autres modèles pédagogiques. Enfin, nous avons bien conscience que ce type d'encadrement ne pourrait convenir à tous les profils d'étudiants.

La situation de recherche est clairement analysée dans le contrat signé en février 2020, avec notre ministère de tutelle. Pour l'essentiel, les enseignants permanents de l'ICR consacrent leurs recherches à une veille académique régulière et rigoureuse, qui garantit une transmission des savoirs de qualité.

Comme ceci a été écrit en préambule, le modèle de l'ICR limite pour l'instant, les recherches proposées. Mais en cohérence avec son plan stratégique, l'ICR a recruté un doctorant en histoire, et doit recruter un deuxième doctorant cette année. Deux recrutements sont, par ailleurs, budgétés en 2022. Un de nos enseignants permanents vient également de soutenir sa thèse de doctorat en sciences de gestion.

L'ICR devait organiser deux colloques en 2021, sur le format des deux précédemment organisés en Lettres. La situation sanitaire particulière en a modifié le calendrier.



Mais, la recherche, à l'évidence, constitue un effort à produire pour l'Institut, que nous avons initié et pour lequel nous suivons nos engagements contractuels.

Dans le même esprit, la dimension internationale, nettement insuffisante à l'ICR est une priorité pour laquelle nous augmenterons nos investissements. Nous insistons sur le fait que la préparation des deux partenariats avec des deux universités étrangères, l'une hispanophone, l'autre anglo-saxonne, auxquels nous sommes engagés n'ont pu progresser depuis mars 2020. Il est raisonnable de penser que, dans des conditions normales, des étudiants de l'ICR auraient pu partir à la rentrée prochaine, dans ces deux universités, membres de l'ICUSTA.

Précisons, enfin, que nos homologues, en partenariat avec ces deux universités ont dû renoncer à tous leurs échanges depuis la pandémie.

### 3. L'organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est la « colonne vertébrale » de l'ICR. Elle tient sa solidité de sa cohérence, du caractère pédagogique commun à tous les départements. Le Comité a proposé certains aménagements, qu'il conviendra de leur apporter localement.

Mais, il n'en demeure pas moins que le choix d'une spécialisation progressive par année, par le biais de parcours optionnels en surplus des tronc communs, continue de montrer son efficacité, attestée par la poursuite d'études de nos étudiants.

Les conditions d'adaptation à des situations particulières de santé notamment, tout au long du cursus, sont au cœur de nos préoccupations, à proportion de ce que nous pouvons faire.

La taille de l'ICR permet d'ailleurs d'appréhender des situations d'échec ou de difficulté, davantage par la proximité, les échanges que par l'option pour des outils ad hoc.

La professionnalisation doit s'entendre à l'ICR, en tenant compte de sa maquette pédagogique. Essentiellement axé sur des formations de licences, le suivi des cohortes se conçoit en première instance, comme le suivi des poursuites d'études en troisième cycle.

Les modalités de stages, leur durée diffèrent suivant les départements. Mais les formations en sciences humaines sont difficilement compatibles avec des parcours en alternance.

La période actuelle a été l'occasion inattendue d'un sursaut pédagogique dans l'univers numérique. L'organisation pédagogique de l'ICR est, par nature, relativement classique. Notre engagement vers la pédagogie numérique nous a permis de faire face avec efficacité aux contraintes du confinement, même si les impératifs « distanciels » actuels, ont incontestablement accéléré des changements devenus irréversibles.



#### 4. Pilotage.

Le modèle de l'ICR repose, en effet, sur une organisation structurée autour des directeurs de département, sous l'égide d'une direction des études. Si beaucoup d'enseignements sont assurés par des enseignants vacataires, dont la qualité académique est établie, la fidélité du corps professoral, concourt à cette qualité académique.

Les « vacataires », les enseignants chercheurs, officiant dans d'autres établissements sont, pour la plupart investis et associés à la vie académique de l'Institut. La taille de l'Institut, tout autant que la régularité des échanges les plus informels qu'elle permet, concourent à notre culture académique et pédagogique sérieuse.

D'un point de vue organisationnel, le Comité de Direction a une vocation plus large que les simples évocations du fonctionnement de l'ICR. Ce sont autant d'occasions d'appréhender collectivement les questions posées au sein de chaque département.

Enfin, le Conseil de l'école, créé il y a trois ans, a pour vocation principale de réunir, membres du conseil d'administration, de l'équipe pédagogique et des étudiants. C'est l'instance que nous avons choisie pour permettre les échanges de propositions entre les différentes parties prenantes.

#### 5. Dispositifs d'assurance qualité.

Comme nous l'avons dit, si les dispositifs de perfectionnement sont formellement en cours de construction, la réalité de ce qu'ils supposent peut s'observer, quotidiennement. Le format de l'Institut le permet et s'accommode de processus simples, non encore formalisés.

Si les principes pédagogiques sont communs, chaque département connaît une relative autonomie, mais les pratiques tendent à s'harmoniser en Comité de Direction. Ils préfigurent ce que seront les Conseils de Perfectionnement.

S'agissant des entretiens avec les étudiants, ils consacrent une démarche structurée de l'Institut indépendante de la crise sanitaire, pendant laquelle ils sont naturellement maintenus et plus fréquents. Non seulement, par leur régularité, mais par leur sérieux, ils constituent la première démarche d'évaluation des enseignements, et d'assurance de sa qualité.

Par ailleurs, beaucoup d'enseignants exerçant dans d'autres établissements, notamment à l'Université publique, nous font bénéficier des bonnes pratiques qui y sont en vigueur dans leurs enseignements à l'ICR.



## 6. Résultats

Le Comité a souligné la qualité des résultats dans les différentes formations. Cela s'explique pour une large part, par la taille des promotions, qui permet une proximité essentielle dans l'accompagnement et le suivi des étudiants.

La taille des effectifs est constitutive de la pédagogie de l'ICR, qui si nous avons vocation à les augmenter raisonnablement, demeureront maîtrisés. Il s'agit d'une volonté ferme de notre équipe pédagogique.

Il convient, par ailleurs, de continuer à accueillir des étudiants qui choisissent d'adhérer à la philosophie de l'ICR. La sélection qui s'opère à l'entrée, porte en ce sens, davantage sur une motivation de s'inscrire dans ce cadre, que sur un strict examen des dossiers.

Les différents parcours optionnels viennent compléter un cursus général, un « tronc commun », et attirent, il est vrai, selon les années, un nombre d'étudiants relativement inégal.

Enfin, la très grande majorité des étudiants de L3, poursuivent leur cursus après avoir quitté l'ICR, comme en attestent les enquêtes menées par le service de la communication ou l'association des anciens étudiants, refondée et très active depuis deux ans. Le service scolarité, qui gère le transfert de dossiers aux établissements choisis par les étudiants après leur départ, recense également ces informations.

## Conclusion

Nous espérons que ces précisions seront de nature à permettre au Comité de comprendre la cohérence des choix de l'ICR, établissement dont la singularité est rappelée.

Le Comité n'a pas manqué de souligner le sérieux de notre métier, qui permet à nos étudiants d'obtenir de bons résultats, de poursuivre leur cursus à l'issue de leur passage à l'ICR, où l'encadrement et la formation les ont prédisposés à réussir.

Enfin, nous nous accordons sur le fait que nos efforts doivent s'intensifier sur les axes de la recherche et de l'international, afin de continuer de proposer un enseignement supérieur de qualité, dans un établissement à « taille humaine ».

Olivier Dupourqué  
Directeur



Les rapports d'évaluation du Hcéres  
sont consultables en ligne : [www.hceres.fr](http://www.hceres.fr)

**Évaluation des coordinations territoriales**

**Évaluation des établissements**

**Évaluation de la recherche**

**Évaluation des écoles doctorales**

**Évaluation des formations**

**Évaluation à l'étranger**



2 rue Albert Einstein  
75013 Paris, France  
T. 33 (0)1 55 55 60 10

[hceres.fr](http://hceres.fr)

[@Hceres\\_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)